

Réponse du Conseil administratif du 4 septembre 2024 à la pétition du 31 octobre 2023: «Sauvons le majestueux cèdre centenaire de la Servette en ville de Genève».

TEXTE DES CONCLUSIONS

Le Conseil municipal décide le renvoi de la pétition P-502 au Conseil administratif le 30 avril 2024.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

La pétition du 31 octobre 2023, relative à la sauvegarde d'un cèdre situé rue du Colombier, sur la parcelle privée N° 578 – Genève Petit Saconnex, a retenu la plus grande attention du Conseil administratif.

Ce cèdre a malheureusement été abattu le 3 novembre 2023 et, comme tout le monde, nous le regrettons.

Cet arbre se situait sur une parcelle privée qui a fait l'objet d'un projet immobilier d'envergure et développé par des promoteurs.

Ledit projet immobilier bénéficie des autorisations DD 315 968 (Colombier 6) et DD 316 055 (Colombier 8) entrées en force le 8 septembre 2022. Celles-ci comprennent l'autorisation d'abattage d'arbres selon les plans annexés à l'autorisation, dont le cèdre qui se situe côté rue du Colombier.

Lesdites autorisations de construire ont été délivrées conformément au plan localisé de quartier (PLQ) n°28 328, adopté par le Conseil d'Etat le 14 décembre 1992, ayant force obligatoire.

Ce PLQ ne mentionne aucune végétation à maintenir. Par ailleurs, l'assiette du bâtiment A selon le PLQ laisse ainsi entendre que les arbres en question ne sont pas à préserver, permettant ainsi aux requérants d'exiger la délivrance de l'autorisation de construire et d'abattage des arbres conformément au PLQ en force.

Finalement, l'autorité compétente pour approuver ou non l'abattage d'un arbre sur une parcelle privée est l'Office cantonal de l'agriculture et de la nature (OCAN). Les autorisations délivrées sont systématiquement assorties de préconisations imposant une plantation compensatoire en cas d'abattage.

Nous tenons à vous informer que, dès sa prise de connaissance du projet et de l'avenir de cet arbre en octobre 2023, M. Alfonso Gomez a demandé, via le Service des espaces verts de la Ville de Genève, une expertise sur la faisabilité d'une transplantation de cet arbre par un bureau d'arboristes indépendant.

Malheureusement les conclusions n'ont pas été encourageantes et ont été annoncées comme suit.

- Au regard de l'envergure de la motte à former et au contexte urbain, même si le levage peut éventuellement s'envisager, le déplacement de l'arbre n'est physiquement pas réalisable.
- Compte tenu de la vigueur et du stade de développement de l'arbre, les chances de reprises et la perspective sont très faibles, avec risque très élevé de dépérissement et mort de l'arbre dans les cinq ans.

Au vu des arguments qui précèdent, la Ville de Genève n'a pu s'opposer à cet abattage en proposant une alternative de sauvegarde qui était vouée à l'échec.

Le Conseil administratif regrette cette perte d'ombrage, de fraîcheur et de biodiversité tout autant que les habitants de la Servette et de Sauvegarde Genève. Il souhaite néanmoins rappeler qu'il œuvre au quotidien pour la préservation du patrimoine arboré de la Ville de Genève et pour arboriser la Ville au travers de projets ambitieux permettant de répondre aux effets du changement climatique.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Gionata Piero Buzzini

Le conseiller administratif:
Alfonso Gomez